



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-490

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÉTÉ DU MAIRE

portant sur

mise à disposition d'un emplacement pour pizzeria / parking Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur BERROT Bruno, exploitant d'une pizzeria ambulante

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité aux abords de la pizzeria ambulante

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur BERROT Bruno, exploitant d'une pizzeria ambulante est autorisé à s'installer les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches sur le parking Edmond Mille, à la place qui lui a été attribuée, de 18H à 21H45. En dehors des jours et horaires définis, le véhicule de marque Jaubert Gayet, immatriculé EF-201-GC devra être retiré de son emplacement.

Article 2 : Monsieur BERROT devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de laisser les lieux propres après chaque passage.

Article 3 : Monsieur BERROT devra se conformer aux dispositions fixées dans la convention prise avec la municipalité.

Article 4 : La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **04 DEC. 2025**

Le Maire

David THELLIER

Publié le **04 DEC. 2025**